

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la séance du 9 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le neuf février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Jurançon, régulièrement convoqué par convocation adressée le 26 janvier 2026 et affichée le même jour, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel BERNOS.

Présents : Mesdames, MANUEL, SABROU, MARSAA-DUCOLONER, BERNATAS, CASENAVE, COUSTET, DUPARCQ, SUBERVIE, DESSARTRE, DUFAU-POUQUET, MACON  
Messieurs BERNOS, TISNE, MALO, LOUSTAU, HAMELIN, LEVEQUE, BIDEgain, BOURG, KIEWSKY, BORDANAVE-VIGNAU, DUCARRE, RONFLÉ

Absents avec pouvoirs : A. BARTHELME pouvoir à Monsieur le Maire  
H. LAPOUBLE LAPLACE pouvoir à S. MALO  
K. EL HADRIOUI pouvoir à J. MANUEL  
M. BONELLI pouvoir à G. LEVEQUE  
M. DELALANDE pouvoir à F. TISNE  
T. LERMUSIAUX pouvoir à F. MACON

Secrétaire : Josiane MANUEL

**Ordre du Jour :**

- 1. Budget Communal 2026 : Vote du budget primitif 2026,**
- 2. Rénovation énergétique de l'Hôtel de ville : convention cadre TE64 dispositif intracting – avance remboursable,**
- 3. Rénovation énergétique du groupe scolaire Louis Barthou : convention cadre TE64 dispositif intracting – avance remboursable.**

J. DUFAU-POUQUET : Lors du dernier Conseil municipal, nous avons évoqué le prix reversé par la Société ALCOM. Nous avons approuvé un montant de 2,08 euros par habitant. Il s'avère que le montant est de 1,08. Ce n'est pas juste.

F. TISNE : il y a effectivement eu une erreur dans le document de synthèse. Le montant est bien de 1,08 euros par habitant. Cela ne change rien à notre décision de nous engager. Il s'agit d'un geste pour l'environnement. La dotation sera moindre mais nous persévérons dans cette décision.

M. LE MAIRE : lors de la séance précédente, nous avons voté la délibération en précisant que nous allions vérifier le montant reversé. C'est ce que nous avons fait.

Le procès-verbal du 30 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité des voix.

## 1. Budget Communal 2026 : Vote du budget primitif 2026

Rapporteur : Serge MALO

Le projet de budget primitif communal est présenté en équilibre et par section dans l'extrait joint à la présente note :

- Section de fonctionnement : 7 265 727 euros
- Section d'investissement : 1 503 739 euros.
  - Dépenses d'investissement et de fonctionnement  
Mouvements budgétaires : 8 769 466 euros  
Réels : 8 389 466 euros  
Ordre : 380 000 euros
  - Recettes d'investissement et de fonctionnement  
Mouvements budgétaires : 8 769 466 euros  
Réels : 8 389 466 euros  
Ordre : 380 000 euros

Les développements explicatifs des propositions ont été apportés dans le Rapport du débat d'orientations budgétaires 2026 ainsi que dans l'annexe ci-après.

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante peut autoriser le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%.

# Budget Primitif 2026

Conseil municipal du 9 février 2026



## SOMMAIRE

**Préambule** (p.3)

**I / Section de fonctionnement** (p.8)

- DEPENSES
- RECETTES

**II / Section d'investissement** (p.20)

- RECETTES
- DEPENSES

**III / Epargne et gestion de la dette** (p.33)

## PRÉAMBULE

- Le **budget primitif (BP)** constitue le **1<sup>er</sup> acte obligatoire** du cycle budgétaire annuel de la collectivité.
- Par cet acte, le Maire (ordonnateur) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile**.
- En année électorale, le BP doit être voté par l'assemblée délibérante **avant le 30 avril de l'année en cours** et transmis au Préfet dans les 15 jours qui suivent son approbation.
- Le **Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)** pour l'exercice 2026, préalable obligatoire à l'adoption du BP 2026, s'est tenu le **19 janvier 2026**.

4

## PRÉAMBULE



4

## PRÉAMBULE

### Rappels concernant le « processus » budgétaire pour l'année 2026 :

- Comme l'année dernière, le vote du BP est proposé sans les résultats de l'exercice 2025 qui seront présentés ultérieurement dans l'année.
- Comme l'année dernière, un **Compte Financier Unique** présentera les résultats de l'année 2025 (à la place du Compte Administratif et du Compte de Gestion).
- Un budget supplémentaire pourra être proposé au vote au printemps : il viendra notamment préciser l'utilisation de l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2025 et permettra à l'équipe municipale élue en mars d'inscrire des choix financiers complémentaires à ceux présentés dans le budget ici présenté.

### A noter :

- Ce document reprend une **présentation comparative entre les Budgets Primitifs des exercices 2025 et 2026.**

5

## PRÉAMBULE

- Le rapport d'orientations budgétaires 2026 présentait les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2026.

Ainsi, en fonctionnement, le Budget Primitif 2026 permettra de :

- Contenir, autant que faire se peut, les coûts de fonctionnement dans un contexte d'inflation encore bien présente
- S'adapter aux décisions qui s'imposent à la Commune
- Donner des moyens adaptés pour assurer un fonctionnement normal des services

En investissement, le BP 2026 prévoit les crédits nécessaires pour finaliser les investissements lancés dans le mandat 2020-2026.

Le budget 2026 étant de fait, un budget de « transition », il est sobre en fonctionnement comme en investissement.

6

# SECTION DE FONCTIONNEMENT

Budget primitif 2026



## L'équilibre de la section de fonctionnement

BP 2026

- La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion courante des services** de la collectivité.
- Par rapport au BP 2025, la section de fonctionnement est stable - 1,42 % (-104 957€)

DEPENSES fonctionnement		RECETTES fonctionnement	
Dépenses réelles	6 965 727 €	Recettes réelles	7 185 727 €
Dépenses d'ordre	300 000 €	Recettes d'ordre	80 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>7 265 727 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>7 265 727 €</b>

# DÉPENSES

## Fonctionnement

BP 2026

Dépenses de  
fonctionnement  
BP 2026

CHAPITRES DE DEPENSES	BP 2025	BP 2026	% variation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 182 097,57 €	2 457 240,00 €	12,61%
012 DEPENSES DE PERSONNEL	3 730 657,10 €	3 860 885,00 €	3,49%
014 ATTENUAT DE PRODUIT FPIC (73925)	90 000 €	90 000,00 €	
65 AUTRES CHARG GEST* COUR	796 992,30 €	414 314,00 €	-48,02%
66 CHARGES FINANCIERES	133 437,03 €	135 788,00 €	1,76%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500 €	2 500,00 €	
68 DOTATIONS AUX AMORTISSTS ET PROVISIONS	5 000 €	5 000,00 €	
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTIST	80 000 €	0,00 €	-100,00%
042 OPERAT* ORDRE TRANS ENTRE SECTION	350 000 €	300 000,00 €	-14,29%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 370 684 €</b>	<b>7 265 727,00 €</b>	<b>-1,42%</b>

9

10

## Zoom sur...

### Les charges à caractère général CHAP 011

+ 12,61 %

**A NOTER :** contrairement à l'année dernière, ce chapitre ne devrait être « abondé » par le budget supplémentaire qu'à la marge, en fonction des besoins et crédits réellement consommés sur le 1<sup>er</sup> semestre

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Charges à caractère général (011)	1 949 765,5 €	2 382 912,92€	2 224 746 €	2 182 098 €	2 457 240,00 €

#### Zoom sur ... certaines dépenses à la baisse ou légère hausse en comparaison au BP 2025

- Energies 60612(électricité + gaz) : 530 000 €  
Consommations d'énergie estimées à la baisse par rapport à 2025 grâce aux rénovations (groupes scolaires ; hôtel de ville ; pôle associatif)
- Versement à CAPBP/ Ville de Pau pour services support « mutualisés » police Intercommunale ; mutualisation numérique ; vidéoprotection) : env. 80 k€ (stabilité par rapport à BP 2025)
- Achat de prestations de services (6042) : 252 600 € (principalement achats repas SPL)
- Matériel roulant - réparation/entretien courant du parc de véhicules (61551) : 45 000 €
- Fournitures scolaires (6067): 20 000 €

#### Fournitures liées à des travaux / entretien dans nos bâtiments et domaine public :

- Fourniture travaux bâtiments (615221 + 615228) : 50 500 € (46 k€ sur BP 2025)

11

## Zoom sur...

### Les charges à caractère général CHAP 011

+ 12,61 %

#### Zoom sur ... certaines dépenses avec hausse significative par rapport au BP 2025

- Assurance multi-risques : 130 000 € (+20 000 € par rapport à BP 2025)
- Voirie – réparations ( 60633 + 615231): 59 000 € (35 500 € sur BP 2025)
- Fournitures liées à des travaux / entretien dans nos bâtiments et domaine public :
  - Fournitures d'entretien (60631) : 167 295 € (119 k€ sur BP 2025)
  - Fournitures petit équipement (60632) : 58 720 € (49 k€ sur BP 2025)
- Maintenance bâtiment / contrats prestations de services :
  - Postes en augmentation du fait de révisions de prix d'anciens contrats ; certains périmètre contrats élargis ; ajout contrats parc informatique écoles (location et maintenance)
    - Prestations de services (611) : 350 000 €
    - Maintenance (6156): 118 000 €

12

### Zoom sur...

#### Les dépenses de personnel

**CHAP 012**  
**+3,49 %**

**À NOTER :**

Au moment de l'élaboration de ce document, la mise en place d'une nouvelle cotisation patronale pour certains employeurs publics, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (versement mobilité régional et rural - taux fixé à 0,15%) n'était pas notifiée ; elle n'a donc pas été prise en compte dans le calcul de l'enveloppe du chapitre.

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Dépenses de personnel (012)	3 265 042 €	3 508 330 €	3 608 243 €	3 730 657 €	3 860 885 €

**À NOTER**

- Ce budget prévisionnel tient compte des dépenses liées :
  - au remplacement d'agents qui quittent la collectivité ou en arrêt
  - à la création d'un demi-poste supplémentaire suite à ré-organisation d'un service
  - de la rémunération du personnel pour les élections
  - à un service civique (médiation périscolaire)
  - à l'accueil de stagiaires rémunérés
  - au glissement vieillesse technicité
- Il tient également compte des décisions qui s'imposent à la collectivité :
  - De l'augmentation de cotisation patronale CNRACL
  - De la revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2026
  - De la réévaluation du contrat d'assurance statutaire

33

### Zoom sur...

#### Dépenses de fonctionnement

#### Les subventions aux tiers

**À NOTER**

- L'examen des **demandes de subventions pour 2026** et l'enveloppe consacrée à leur versement seront laissés à l'appréciation de l'équipe municipale élue en mars prochain et inscrits au Budget Supplémentaire.
- La **subvention de fonctionnement du CCAS** sera aussi laissée à l'appréciation de l'équipe municipale élue en mars prochain.

Néanmoins, afin de permettre au CCAS de fonctionner lors du 1<sup>er</sup> trimestre, un acompte sur subvention à hauteur de 80 k€ sera inscrit au Budget Primitif. Le complément sera inscrit au Budget Supplémentaire.

34

V. DUCARRE : la section de fonctionnement est stable à - 1,42 %, mais cette dépense de fonctionnement ne tient pas compte du CCAS. Les aides aux associations sont-elles comptées ?

S. MALO : par rapport à l'année précédente, ça ne tient pas compte de ces dépenses-là. L'an dernier nous avons aussi étalé avec le Budget Supplémentaire, les dépenses du chapitre 11 et

12. L'équilibre est différent, mais au global le Budget Primitif est stable par rapport au Budget Primitif 2025.

V. DUCARRE : concernant les prestations de services nous sommes passé de 279.000 euros à 535.000 euros.

S. MALO : **il s'agit de la renégociation de contrats qui arrivaient à terme. C'est le cas pour les contrats d'assurance.** Les imputations des mutualisations de l'Agglomération sont également incluses dans ce chapitre.

V. DUCARRE : pour ce qui concerne les assurances multirisques, il apparait dans le document de synthèse, un montant de 130.000 euros pour 2026 alors que dans le budget il est de 240.000 euros.

S. MALO : **c'est effectivement une erreur qui sera corrigée dans le budget supplémentaire.** Le montant exact est de 130.000 euros.

P. BORDANAVE-VIGNAU : les prestations de services inscrites dans le document de synthèse **s'élèvent à 350.000 euros**, et le budget fait apparaitre 417.997 euros.

S. MALO : nous allons rechercher la différence mais cela ne change pas le total.

M. LE MAIRE : **la doctrine fiscale de l'Etat a changé sur l'imputation comptable, et nous conduit à comparer des éléments qui ne sont pas comparables.** Les masses sont les mêmes mais réparties sur des chapitres différents.



## RECETTES Fonctionnement

BP 2026

Les recettes de  
fonctionnement  
BP 2026

CHAPITRES DE RECETTES	BP 2025	BP 2026	%
013 ATTENUATION DE CHARGES	65 000 €	35 000,00 €	-46,15 %
70 PRODUITS SERVICES, DOM ET VENTES	368 130 €	394 000,00 €	7,03 %
73 IMPOTS ET TAXES	6 090 019 €	6 052 726,00 €	-0,61 %
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	594 534 €	606 000,00 €	1,93 %
75 AUTRES PRODUITS GEST <sup>e</sup> COUR	82 000 €	97 000,00 €	18,29 %
76 PRODUITS FINANCIERS	1,00 €	1,00 €	0,00 %
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000 €	1 000,00 €	0,00 %
042 OPERAT <sup>e</sup> ORDRE TRANS ENTRE SECTION	170 000 €	80 000,00 €	-52,94 %
R002 EXCEDENT	-	-	-
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 370 684 €</b>	<b>7 265 727,00</b>	<b>-1,42 %</b>

16

RECETTES  
Fonctionnement  
Fiscalité directe

	2025	
	TAUX	BASES prévisionnelles
Taxe d'habitation <small>(résidences secondaires)</small>	12,81 %	816 567
Taxe foncière bâti	31,18 %	12 732 016
Taxe foncière non-bâti	37,18 %	70 745

**A NOTER**

- Ce BP 2026 est élaboré avec une hypothèse d'un gel des taux de fiscalité directe par rapport à 2025
- La prévision budgétaire des recettes liées aux impôts directs locaux a été calculée par prudence à partir des bases 2025 (revalorisation annuelle forfaitaire des bases 2026 non connue au moment de l'élaboration de ce document)
- Comme le prévoit le Code Général des collectivités Territoriales, l'année du renouvellement des conseils municipaux, le vote des taux d'imposition de fiscalité directe devra se réaliser avant le 30 avril (délibération spécifique distincte du vote du budget).

17

RECETTES  
Fonctionnement

Commentaires  
complémentaires

- La **dotation globale de fonctionnement** attendue pour 2026 se décompose tel que : **148 000 €** au titre de la dotation forfaitaire
- + **112 000 €** au titre de la Dotation de Solidarité Rurale
  
- Le **montant de l'Attribution de Compensation** (versé par la CAPBP) attendu pour cette année est de **1 310 860,91 €**
  
- Les recettes des **services publics locaux** (régies de recettes et redevances) : **au total 394 000 €**, avec une légère hausse attendue par rapport à 2025 (effet augmentation fréquentation accueils et cantine ; année pleine révision de la grille tarifaire de 2025 )

# SECTION D' INVESTISSEMENT

Budget primitif 2026



## L'équilibre de la section d'investissement

- La section d'investissement présente la finalisation des investissements lancés dans le mandat 2020-2026..
- Ces dépenses sont financées par des ressources propres de la collectivité, des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt.

DEPENSES investissement 2026 (y compris RAR)		RECETTES investissement 2026 (y compris RAR)	
<b>Dépenses réelles</b>	<b>1 423 739 €</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>1 203 739 €</b>
	Dont dépenses financières (016;026;027): 475 000 €		Dont Soide d'exécution : 0 €
<b>Dépenses d'ordre et opérations patrimoniales</b>	<b>80 000 €</b>	<b>Recettes d'ordre et opérations patrimoniales</b>	<b>300 000 €</b>
<b>TOTAL : 1 503 739 €</b>		<b>TOTAL : 1 503 739 €</b>	

20

# RECETTES

## Investissement

BP 2026

21

Recettes  
d'investissement  
BP 2026

CHAPITRES DE RECETTES	BP 2025	BP 2026	Dont RAR 2025	% évolution
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	267 033 €	20 000 €		-92 %
13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	1 318 147 €	1 051 504 €	261 806 €	-20 %
16 EMPRUNTS ET DETTES	523 584,19 €	132 235 €		-75 %
021 VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	80 000 €	0 €		-100 %
024 PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0 €	0 €		
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	350 000 €	300 000 €		-14 %
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	130 000 €	0 €		-100 %
R001 SOLDE D'EXECUTION	-	-		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 668 764,19 €</b>	<b>1 503 739 €</b>	<b>261 806 €</b>	<b>-44 %</b>

Le montant global des recettes d'investissement en 2026 est très inférieur à 2025 car le budget primitif ne présente pas de nouveaux projets

22

Dotations, fonds  
divers et réserves

## CHAP 10 - détail

CHAP 10	BP 2025	BP 2026
FCTVA	237 033 €	<i>Cf Budget supplémentaire</i>
Taxe d'aménagement	30 000 €	20 000 €
Excédent de fonctionnement exercice N-1	<i>Cf Budget supplémentaire</i>	<i>Cf Budget supplémentaire</i>

### A noter

**Les recettes de FCTVA, estimées à 385 k€ si l'assiette et le taux de 2025 sont maintenus dans la loi de finances 2026, seront inscrites au budget supplémentaire 2026.** Elles seraient en forte augmentation par rapport à l'année dernière (BP 2025) car les dépenses éligibles réalisées en 2025 sont importantes (réalisation du Pôle associatif et sportif notamment)

23

Subventions  
d'investissement

## CHAP 13

- Afin de **respecter strictement** le principe juridique « **de sincérité budgétaire** », seules les subventions notifiées ET /OU celles que la Commune est certaine d'encaisser sur l'exercice budgétaire 2026 sont inscrites dans le BP

Les aides ou financements qui remplissent à ce jour les critères cités ci-dessus sont :

- **Solde du fonds de concours de la CAPBP pour le Pôle associatif et sportif : 321 709 €**
- **Subvention DETR /DSIL pour le Pôle asso et sportif : 457 989 €**
- **Fonds FAFA (Fédération Football Amateur) : 10 000 €**
- **Fonds de concours de la CAPBP pour l'Hôtel de Ville : 41 582 € (inscrite en RAR 2025)**
- **Fonds de concours de la CAPBP pour l'église Sainte Marie : 98 952 € (inscrite en RAR 2025)**
- **Subvention DETR 2025 pour l'église Sainte Marie : 121 272 € (inscrite en RAR 2025)**

24

## Emprunts

### CHAP 16

- Deux nouveaux emprunts seront réalisés en 2026, par Territoire d'Énergie 64 pour le compte de la Commune, au taux de 0,75 % pour les travaux d'économies d'énergie effectués :

- sur le groupe scolaire Louis Barthou : 92 k€
- à l'Hôtel de ville : 40 k€

25

## RECETTES Investissement

### **A NOTER**

- **CHAP 040 – Opérations d'ordre entre sections : 300 000 €**  
Ce montant correspond aux amortissements

26

# DÉPENSES

## Investissement

BP 2026

27

Dépenses  
d'investissement  
BP 2026

CHAPITRES DE DEPENSES	BP 2025	BP 2026	Dont RAR 2025
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	6 151,20 €	6 151,20 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		43 590,50 €	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	15 805,01 €	15 805,01 €
117 BERGES DU NEEZ	3 600,00 €	27 200,00 €	
121 MOBILIER - MATERIEL - VEHICULE	9 440,20 €	21 150,36 €	21 150,36 €
122 BATIMENTS SCOLAIRES	64 805,90 €	43 739,99 €	14 852,00 €
123 INSTALLATIONS SORTIVES	0,00 €	3 753,60 €	3 753,60 €
124 POLE SPORTIF ET ASSOCIATIF	1 252 019,75 €	70 775,85 €	
125 SKATE PARK REVEIL DES BERGES	9 943,68 €	0,00 €	
126 TRAVAUX ENVIRONNEMENT	25 973,03 €	15 278,03 €	15 278,03 €
129 AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE	37 572,25 €	63 550,56 €	63 550,56 €
143 INFORMATIQUE	26 683,20 €	10 675,20 €	4 075,20 €
159 BATIMENTS ET POLITIQUE ENERGETIQUE	65 637,18 €	265 696,28 €	93 890,51 €
160 CENTRE DE LOISIRS	51 513,69 €	52 713,69 €	51 513,69 €
163 POLE CULTUREL	21 829,48 €	600,00 €	
164 TRAVAUX VOIRIE	216 468,10 €	210 606,39 €	183 930,39 €
165 POLITIQUE ACCESSIBILITE	72 151,23 €	74 582,24 €	
166 DEPLOIEMENT NUMERIQUE - VIDEO PROTECTION	0,00 €	22 890,10 €	22 890,10 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	511 126,50 €	475 000,00 €	
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	170 000,00 €	80 000,00 €	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	130 000,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 668 764,19 €</b>	<b>1 503 739,00 €</b>	<b>496 820,65 €</b>

28

DÉPENSES  
Investissement

Les projets

Conformément aux orientations présentées dans le Rapport d'orientations budgétaires, les principaux investissements suivants sont programmés sur 2026 :

- Eglise Sainte Marie, rénovation toiture : 75 000 €
- Maison pour tous, rénovation toiture et peinture : 53 000 €
- Eglise de Chapelle de Rousse, rénovation tribune et escalier : 45 000 €
- Travaux de voirie, rue des Travailleurs, rue Jean Moulin, avenue d'Ossau : 130 000 €
- Ad'AP, poursuite des chantiers : 75 000 €
- Projet cœur de ville : 63 000 €. Il sera « abondé » à nouveau au moment de l'adoption du budget supplémentaire pour financer le début des travaux, prévu à partir de septembre 2026.
- Pôle associatif et sportif, derniers paiements mobilier, aménagements extérieurs et assurance dommage ouvrage : 71 000 €
- Centre de loisirs, mobilier : 52 000€

29

DÉPENSES  
Investissement

Divers

**A NOTER**

- CHAP 040 – Opérations d'ordre entre sections : 80 000 €

Ce montant correspond aux travaux en régie programmés pour l'exercice 2026, dont :

- Groupe Scolaire Louis Barthou (aménagement cour d'école)
- Relamping écoles (salles de classe)
- Peinture écoles (certains dortoirs et salles de classe ou d'activité)
- Rénovation Centre accueil jeunes
- Rénovation bureaux services administratifs (notamment bâtiment Services Techniques)

30



## Situation épargne

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prévisionnel)
<b>CAF brute</b>	689 876 €	847 194 €	836 387 €	769 480 €	988 658 €	1 005 000 €
<b>CAF nette</b>	206 877 €	381 532 €	377 348 €	301 394 €	460 068 €	479 000 €
<b>Capacité de désendettement (ratio Klopfer)</b>	4.78 ans	3.35 ans	2.84 ans	4.82 ans	5.01 ans	4.63 ans

33

## Gestion de la dette

Prospective évolution de la dette 2026-2044

Le tableau ci-contre est construit sans intégrer la contraction des nouveaux emprunts auprès de TE64 en 2026 de 132 k€

Année	Capital	Intérêts	Annuité	En cours
2026	462 556,60 €	139 356,43 €	601 913,08 €	4 194 344,76 €
2027	439 538,80 €	126 329,74 €	565 868,54 €	3 754 805,96 €
2028	428 861,61 €	114 542,74 €	543 404,35 €	3 325 944,35 €
2029	369 861,60 €	102 959,62 €	472 821,22 €	2 956 082,75 €
2030	357 815,67 €	93 533,30 €	451 348,97 €	2 598 267,08 €
2031	292 452,33 €	84 637,83 €	377 090,16 €	2 305 814,75 €
2032	242 564,80 €	76 993,14 €	319 557,94 €	2 063 249,95 €
2033	196 913,79 €	69 987,67 €	266 901,46 €	1 866 336,16 €
2034	188 921,11 €	63 554,87 €	252 475,98 €	1 677 415,05 €
2035	189 029,21 €	57 121,26 €	246 150,47 €	1 488 385,84 €
2036	189 138,07 €	50 686,92 €	239 824,99 €	1 299 247,77 €
2037	189 247,77 €	44 251,75 €	233 499,52 €	1 110 000,00 €
2038	173 750,00 €	37 815,83 €	211 565,83 €	936 250,00 €
2039	173 750,00 €	31 490,31 €	205 240,31 €	762 500,00 €
2040	173 750,00 €	25 164,83 €	198 914,83 €	588 750,00 €
2041	173 750,00 €	18 839,31 €	192 589,31 €	415 000,00 €
2042	173 750,00 €	12 513,83 €	186 263,83 €	241 250,00 €
2043	152 500,00 €	6 188,31 €	158 688,31 €	88 750,00 €
2044	88 750,00 €	1 908,13 €	90 658,13 €	0,00 €

34

F. MACON : en dépenses d'investissement, à quoi correspond la ligne « les berges du Neez » ?

F. TISNE : il s'agit de prévision de travaux que nous devons réaliser. Il s'agit du confortement des berges (derrière la déchetterie). Ces travaux d'intérêt général sont prévus par le Syndicat Mixte des Berges du Gave. Des événements climatiques peuvent rajouter des zones à traiter. Nous

avons le souci de réaliser ces travaux dans le respect de l'environnement, comme nous l'avons fait rue du Forbeth. Dans ce cas, nous avons fait le choix d'utiliser des pieux plutôt que des rochers. C'était également le cas pour les berges en amont et en aval du pont Larribeü. Inutile de préciser que le coût est plus élevé, mais est plus respectueux de l'environnement. Ce système accélère également moins le lit du Neez.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- voter le budget primitif 2026 au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement,
- voter le budget primitif 2026 au niveau du chapitre, pour la section d'investissement (opérations d'équipement),
- autoriser le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% pour les crédits de fonctionnement et 7,5 % pour les crédits d'investissement.

Déclaration du Maire :

Mesdames, Messieurs,

Nous allons procéder au vote du budget primitif 2026.

Ce budget s'inscrit dans un processus budgétaire engagé depuis le débat d'orientation budgétaire du 19 janvier 2026 et qui se poursuivra, comme chaque année, avec le vote d'un budget supplémentaire intégrant les résultats de l'exercice 2025 au travers du Compte Financier Unique (CFU).

Avant d'entrer dans le fond, je souhaite remercier les services municipaux et les élus qui ont travaillé avec sérieux et engagement à l'élaboration de ce budget. Le contexte est contraint, les relations financières avec l'État restent complexes, et les marges de manœuvre des communes sont de plus en plus réduites. Dans ce cadre, présenter un budget équilibré, lisible et responsable relève d'un véritable effort collectif.

Le budget 2026 traduit clairement une orientation politique assumée : celle d'une gestion rigoureuse, maîtrisée et tournée vers l'intérêt général.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 265 500 euros et sont en baisse de 1,42 % par rapport à 2025. Ce résultat n'est pas le fruit du hasard, mais celui de choix constants, notamment en matière de sobriété énergétique et de maîtrise des charges, avec une règle simple que nous nous sommes fixée : zéro dépense inutile.

Nous avons fait le choix de construire ce budget sur l'hypothèse d'un gel des taux de fiscalité directe, sans augmentation des taux d'impôts communaux. C'est un engagement fort, dans un contexte où le pouvoir d'achat des ménages est sous tension. Les dotations, les attributions de compensation et les recettes des services ont été intégrées avec prudence, sans artifices ni optimisme excessif.

En matière d'investissement, le budget 2026 s'inscrit dans la continuité du mandat 2020-2026, avec la finalisation des projets engagés pour un montant global de 1.503.739 €. Des ajustements pourront être apportés lors du budget supplémentaire. Je souhaite souligner tout particulièrement l'effort consacré au projet « École verte », de Louis Barthou, issu d'un travail de concertation avec les parents d'élèves et les enseignants. C'est une illustration concrète de notre manière d'agir : écouter, concerter et agir de façon responsable.

Les équilibres financiers de la Commune sont solides. La capacité de désendettement prévisionnelle s'établit à 4,6 années, très largement en dessous des seuils de vigilance (fixés à 12 ans). Cette situation saine est le résultat d'une politique budgétaire cohérente menée tout au long du mandat.

Ce budget 2026 n'est donc pas un budget d'affichage. C'est un budget de continuité, de responsabilité et de crédibilité, fidèle aux engagements que nous avons pris devant les Jurançonnaises et les Jurançonnais.

C'est dans cet esprit que nous vous proposons de voter le budget 2026.

**Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 6 abstentions :**

- **vote le budget primitif 2026 au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement,**
- **voter le budget primitif 2026 au niveau du chapitre, pour la section d'investissement (opérations d'équipement),**
- **autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% pour les crédits de fonctionnement et 7,5 % pour les crédits d'investissement.**

S. MALO : je souhaite remercier les services, et mes collègues élus, qui m'ont aidé à monter ce projet de budget 2026.

M. LE MAIRE : je vous remercie pour votre engagement Monsieur MALO.

## **2. Rénovation énergétique de l'Hôtel de ville : convention cadre TE64 dispositif intracting – avance remboursable**

**Rapporteur : Francis TISNE**

Il a été demandé à Territoire Energie 64 (TE64) d'étudier la possibilité de financer des travaux de rénovation énergétique de l'hôtel de ville (mise en place d'une pompe à chaleur air-air) au titre du dispositif d'avance remboursable dit « d'Intracting Mutualisé ».

Ce dispositif se traduit par un prêt négocié par TE 64 auprès de la Banque des Territoires au taux préférentiel de 0,75 %.

La proposition de convention de délégation et de transfert de maîtrise d'ouvrage présentée en annexe prévoit les modalités techniques et financières applicables pour ce prêt :

- le montant de l'avance remboursable pour les travaux cités ci-dessus est fixé à 40 400,00 euros,
- la durée du prêt est fixée à 11 ans,
- le coût total du prêt pour la Commune sera de 42 240.64 €.

Le financement de ce prêt sera réalisé grâce aux économies d'énergies générées par les travaux (estimation 3 842,30 € / an sur la facture énergétique globale du bâtiment).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention proposée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre de délégation et de transfert de maîtrise d'ouvrage et son annexe.

M. LE MAIRE : Il s'agit là de saisir des opportunités de financement très intéressantes. TE64 met à disposition cette possibilité, ce qui nous permet de réaliser ces opérations en maîtrise d'énergie.

P. HAMELIN : Nous serons en représentation lors du prochain Comité Syndical de TE64. Il faut dire l'importance de ce syndicat qui travaille avec la maille communale. Il y a aujourd'hui des tentatives de gestion de ces syndicats par l'Etat qui souhaite que les compétences soient rapatriées vers d'autres collectivités (Départements par exemple). Cela nous rappelle, nous Communes que c'est notre syndicat. On voit l'importance de ces syndicats au travers de ces délibérations, et des moyens qui sont ainsi mis à notre disposition.

**Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :**

- **approuve les termes de la convention proposée,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre de délégation et de transfert de maîtrise d'ouvrage et son annexe.**

### **3. Rénovation énergétique du Groupe Scolaire Louis Barthou : convention cadre TE64 dispositif intracting – avance remboursable** **Rapporteur : Francis TISNE**

Il a été demandé à Territoire Energie 64 (TE64) d'étudier la possibilité de financer des travaux de rénovation énergétique sur le groupe scolaire Louis Barthou (rénovation chaufferie, rafraichissement restaurant scolaire) au titre du dispositif d'avance remboursable dit «d'Intracting Mutualisé».

Ce dispositif se traduit par un prêt négocié par TE 64 auprès de la Banque des Territoires au taux préférentiel de 0,75 %.

La proposition de convention de délégation et de transfert de maîtrise d'ouvrage présentée en annexe prévoit les modalités techniques et financières applicables pour ce prêt :

- le montant de l'avance remboursable pour les travaux cités ci-dessus est fixé à 91 835 euros,
- la durée du prêt est fixée à 11 ans,
- le coût total du prêt pour la Commune sera de 96 019.03 €.

Le financement de ce prêt sera réalisé grâce aux économies d'énergies générées par les travaux (estimation 8 729.26€ / an sur la facture énergétique globale du site).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention proposée,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre de délégation et de transfert de maîtrise d'ouvrage et son annexe.

F. TISNE : Les travaux du Comité de Pilotage mis en place suite à la crise énergétique ont permis d'avoir une réflexion commune pour que la Ville puisse supporter les hausses très fortes, de l'énergie. D'un coût total initial de 330.000/an, nous devions passer à plus de 900.000 euros.

Grâce au travail du Comité de Pilotage et de TE64 nous avons pu faire face à cette crise et en tirer des bénéfices qui nous permettent maintenant de financer d'ancien prêt.

Je tiens à remercier les services communaux qui ont mis en place une démarche visant à réduire les coûts par le bais d'une consommation plus rigoureuse. Je pense également au monde associatif et sportif qui a également « joué le jeu ». La mise en place de nouvelles pratiques a été adoptée par tous. Par exemple l'eau chaude n'est à disposition que dans les douches et plus dans les lave-mains.

J. DUFAU-POUQUET : quel sera l'impact du réseau de chaleur (RCU) ?

M. LE MAIRE : le RCU est une grande opportunité. Il faut le voir dans une perspective de décarbonation. Il impacte que très à la marge la Commune, c'est surtout un outil pour l'ensemble des services publics (Pau Béarn Habitat, Lycée A. Campaa, Ecole J. Moulin...). Le coût marginal de l'unité énergétique baisse.

Cela met également à l'abri d'une augmentation brutale des coûts de l'énergie telle que nous l'avons connue.

En termes de prix ça sera surtout une garantie de prix.

Au niveau environnemental, cela s'inscrit dans une logique de circuit court et une réponse locale. Enfin, c'est une boucle dans notre ville. La topographie fait que la construction est simplifiée ce qui réduit également le coût de construction.

P. HAMELIN : nous avons eu l'opportunité de bénéficier des moyens nationaux, avec l'octroi d'un fonds vert existant. Ce qui nous permet d'avoir un réseau de chaleur indépendant, qui permettra la modération. Au niveau du tarif pour les usagers, il y a une recherche de masse critique de consommateurs pour que le tarif soit intéressant.

M. LE MAIRE : dans ces périodes de très fortes incertitudes, avoir un prix fixe permet d'avoir des logiques d'investissement. Dans les EHPADs, les écoles, le poste "énergie" est un poste très important. Sans prévisions à moyen terme, la gestion est de plus en plus complexe pour les gestionnaires.

**Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :**

- **approuve les termes de la convention proposée,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre de délégation et de transfert de maîtrise d'ouvrage et son annexe.**

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente le nouveau Directeur des Services Techniques, à l'Assemblée.

- **Quelles sont les perspectives d'effectifs pour la rentrée 2026 ?**
- **Des fermetures de classes sont-elles prévues à Jurançon ?**

M. LE MAIRE : je vous transmets les informations aujourd'hui disponibles, remontées du service qui traite les inscriptions scolaires (évaluation donnée à partir de la base de données BASE ELEVES - chiffres consultés ce jour).

Ces chiffres sont à "recroiser" avec les estimations des directeurs (dont nous n'avons pas connaissance).

Pour rappel, des "campagnes" de communication (presse locale + newsletter) ont été menées en fin d'année 2025 et début 2026 pour inciter les parents à faire leurs démarches d'inscriptions pour la rentrée 26-27 mais pas d'effet "vague d'inscription" à la suite de ces initiatives.

### Primaire Louis Barthou

- Nombre de départs (CM2 inscrits en 2025-2026) : 33
  - Nombre d'arrivées (Grandes Sections inscrites en 2025-2026) : 32
- >>> Les effectifs devraient être stables

### Maternelle Louis Barthou

- Nombre de départs (Grandes Sections inscrites en 2025-2026) : 32
  - Nombre d'arrivées : dossiers déposés pour inscription en 2026-2027 : 8
- >>> les effectifs devraient être fortement à la baisse, même si les parents inscrivent au dernier moment

### Primaire Jean Moulin

- Nombre de départs (CM2 inscrits en 2025-2026) : 15
  - Nombre d'arrivées (Grandes Sections inscrites en 2025-2026) : 21
  - Nombre d'arrivée : dossiers déposés pour inscription en 2026-2027 : 2
- >>> Les effectifs devraient être stables, voire légèrement à la hausse

### Maternelle Jean Moulin

- Nombre de départs (Grandes Sections inscrites en 2025-2026) : 21
  - Nombre de dossiers déposés pour inscription en 2026-2027 : 6
- >>> les effectifs devraient connaître une baisse, même si les parents inscrivent au dernier moment.

C'est un problème qui est lié aux jeunes classes d'âges. La première question qu'il faut avoir en tête que la baisse démographique touche l'ensemble du territoire national, départemental et communal. L'Education Nationale devra en tenir compte pour son organisation.

Monsieur le Directeur Départemental n'a pas donné d'éléments précis, car l'Education Nationale n'a pas pris de décision, mais il insiste sur sa vigilance afin que les conditions d'encadrement à Jean Moulin et Louis Barthou restent excellentes, pour le bien-être de nos enfants.

Les décisions finales seront prises fin mars, et un rendez-vous sera prévu avec les élus. D'après ce qui m'a été indiqué, l'impact sur notre Commune devrait être très limité. Je suivrai la situation de près pour m'assurer que tout reste équilibré et adapté aux besoins de nos familles.

C'est une problématique nationale. Le pays est confronté à l'effondrement d'une classe d'âge et cela va se poursuivre jusqu'en 2028.

Les éléments communiqués ne sont ni inquiétants ni rassurants. Nous en saurons plus fin mars 2026.

### Points d'informations

#### PAU CANFRANC

Nous avons rencontré, à sa demande expresse, et en conséquence de nos interpellations successives, Monsieur Alain Rousset, Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, afin d'aborder la question de l'avenir de la ligne ferroviaire Pau–Canfranc. Il était accompagné de Mme Espagnac, Sénatrice, de M. Bernard Uthurry Maire d'Oloron et de M. Garrigues Directeur Territorial de la SNCF.

Les échanges se sont déroulés dans un climat franc et direct, parfois même extrêmement tendu.

Cette réunion n'a pas permis de lever les interrogations majeures qui subsistent sur ce projet. Plusieurs points essentiels demeurent sans réponses claires et satisfaisantes :

- la finalité réelle du projet, et, plus particulièrement, la place centrale accordée au transport de marchandises dans le corridor envisagé,
- les exigences formulées par les autorités espagnoles,
- les mesures de sécurité et de protection des populations sur nos communes,
- le financement du projet.

Les réponses apportées concernant les impacts sur les entrées de ville, l'organisation urbaine, ainsi que les risques directs supportés par les communes de l'agglomération, n'ont pas permis de répondre aux préoccupations exprimées par les élus locaux.

Au regard de ces éléments, nous constatons une divergence de fond sur la nature, les objectifs et les conséquences du projet de corridor ferroviaire Pau-Canfranc.

En responsabilité, et au nom de la protection de nos territoires, de nos habitants et de leur cadre de vie, nous réaffirmons notre totale opposition à ce projet de corridor ferroviaire tel qu'il est aujourd'hui envisagé.

Notre position n'est ni idéologique, ni partisane. Elle est fondée sur les éléments dont nous avons connaissance et sur une analyse territoriale, sanitaire, environnementale et sociale.

Nous restons attachés au dialogue institutionnel, mais celui-ci ne peut se faire au détriment des intérêts fondamentaux de nos communes, de nos habitants et de l'équilibre de notre territoire.

Je peux dire que j'ai d'abord indiqué que le Président de Région est revenu sur les chiffres publiés dans la presse, sur lesquels je n'étais pas d'accord avec lui. J'ai indiqué que le ferroutage était totalement impossible. Les entreprises potentiellement concernées sont majoritairement en bord de frontière et utilisent le transport routier. J'ai également assisté en 2000 à un comité ministériel qui avait prévu la mise en œuvre d'une ligne Saragosse/Toulouse passant par le Centre et les Pyrénées, pour quelles raisons s'était-il attaché à transformer ce projet ? Je n'ai pas eu de réponse. Pas de réponse non plus sur les derniers éléments, c'est-à-dire la pression faite par les institutions espagnoles, et notamment des accords récents passés avec la Nouvelle Région Aquitaine. Pas d'information sur la variation des prix et le profil d'analyse présentés par le Directeur de la SNCF.

Tout cela n'étant pas satisfaisant. Il est de notre devoir de nous opposer à ce projet.

J. DUFAU-POUQUET : est-ce que les incidences sur le réseau routier ont été évoquées sur Oloron qui compte 2 passages à niveau, nous en avons 2 également.

M. LE MAIRE : nous avons évoqué la difficulté toute particulière du PN6 de Jurançon. La situation propre à Oloron n'a pas été évoquée ni l'impact sur la RN134.

Ce sont des éléments marquants dans une vie de Maire. J'ai fait remarquer à M. ROUSSET que l'autorité territoriale régionale s'arroge le droit de changer la vie des gens du jour au lendemain. Malgré tout ce qui peut être dit j'ai également rappelé qu'il y a un mépris complet des élus locaux sur le territoire. La SNCF a lancé un processus de concertation, mais il s'est essentiellement adressé aux personnes qui vivent dans la vallée d'ASPE. Nous avons le sentiment que l'Agglomération paloise n'est pas prise en compte. C'est un problème de considération de nos territoires. Il ne s'agit pas que d'un défaut parisien, il existe également au niveau régional. La Région se retrouve désormais dans des positions de décisions alors même qu'elle est trop éloignée des territoires. Cette technostructure régionale est difficilement supportable. Ce projet aura en face de lui un opposant résolu.

P. BORDANAVE-VIGNAU : sait-on si la Ville de Pau s'est positionnée sur ce projet ? Car ce projet va également impacter Pau, mais aussi Artix Lons, Billère, Lescar. D'autres Maires ont-ils pris position.

M. LE MAIRE : Il y a eu un vote au niveau du Département. On voit que la minorité dite "de Gauche" n'a pas participé au vote. Un candidat aux élections municipales a voté contre, les autres n'ont pas participé. Il y a là aussi une complexité sur les attitudes. Je n'ai pas entendu ni le Maire de Billère ni celle de Lescar, ni celui de Lons. C'est leur responsabilité. Le nœud de la difficulté c'est le Maire de Jurançon. Il y aura un vrai combat à mener. Aujourd'hui, le discours de la SNCF repose sur le fait que, par lassitude, les petites communes vont lâcher. C'est mal connaître notre détermination. Lorsque j'ai pris la décision au mois de juin 2025, j'ai passé 4 mois tout seul. J'ai pris des pressions qu'on n'imagine pas. Je ne suis pas prêt de lâcher cette Commune. Nos territoires ont le droit d'être respectés.

J. DUFAU-POUQUET : je souhaite remercier l'ensemble des services communaux pour leur aide leur soutien tout au long de ce mandat. Ils ont toujours essayé de faire au mieux de ce qu'ils pouvaient.

M. LE MAIRE : je remercie également toutes les personnes qui ont participé avec conviction à ces conseils municipaux, qui se sont passés dans le respect du débat démocratique. Tout le monde a pu s'exprimer avec la force de ses convictions. J'espère que les choses ne changeront pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Secrétaire de séance,  
Josiane MANUEL

Le Maire,  
Michel BERNOS

